



LA PROTECTION DES SECRETS COMMERCIAUX ET LES CADRES

Position de la CEC European Managers - mai 2015

Pour assurer la croissance économique et la compétitivité des entreprises européennes, l'innovation est essentielle. Grâce à l'innovation, les entreprises peuvent lancer de nouveaux produits, améliorer l'efficacité et la durabilité des processus de production, augmentant ainsi leur part de marché et contribuant à l'avancement technologique globale de nos sociétés. En raison de la part relativement élevée de travail conceptuel qu'ils mettent dans leurs activités professionnelles, les cadres sont plus directement impliqués dans tous les processus qui créent l'innovation au sein des entreprises. Mais pour que l'innovation devienne un atout valable pour elles, un système fiable protégeant les résultats de «l'innovation» doit être mis en place, basé sur l'équilibre entre la protection des droits de propriété (y compris ceux concernant les biens «immatériels» tels que les brevets et les marques) et le respect de tous les droits individuels et sociaux dont l'application pourrait leur être contraire (du droit à la liberté d'information à la protection de l'environnement).

Nous profitons des débats actuels sur la proposition législative en cours de discussion au Parlement européen d'une directive sur la protection des secrets commerciaux pour présenter quelques pistes de réflexion sur cette question, en soulignant quels sont à notre avis les aspects les plus importants dont toute législation dans ce domaine devrait tenir compte. En fait, si d'une part, assurer des normes communes pour la protection des secrets commerciaux des pays européens est vital au soutien des entreprises dans la concurrence mondiale, d'autre part, il est nécessaire d'empêcher que :

- a) l'appel en faveur de la protection des secrets commerciaux soit utilisé pour décourager leur divulgation pour des raisons non strictement commerciales, comme par exemple dans le cas de révélations de "malversations ou d'activités illégales" ou dans l'application du droit à la liberté d'expression. La liberté des journalistes et des «dénonciateurs» d'exercer leurs fonctions professionnelles et sociales devrait toujours être garantie et protégée de toute forme d'ingérence provenant d'une interprétation partielle de la législation.
- b) la mobilité professionnelle des travailleurs et des cadres plus directement ne soit entravée en raison de la législation sur la protection des secrets commerciaux. Le cas pourrait se présenter, par exemple, que des employés (et plus encore des cadres) choisissent de ne pas partir chez un autre employeur actif dans le même secteur s'ils savent qu'ils courent des risques sensiblement plus élevés de faire l'objet d'une procédure judiciaire pour avoir prétendument utilisé des secrets

CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES CADRES

CEC, Rue de la Loi 81a, B-1040 Brussels
Tel: +32 (0) 2 420 10 51 Fax: +32 (0) 2 420 12 92
info@cec-managers.org
www.cec-managers.org

commerciaux acquis dans leur précédent l'emploi. La législation devrait clairement prévoir des dispositions particulières qui protègent tout travailleur qui décide d'utiliser dans un nouvel emploi les connaissances et les compétences acquises au cours de son expérience de travail précédente du risque que son comportement ne soit étiqueté comme une divulgation illégale de secrets commerciaux. Ceci est nécessaire non seulement pour le bien de tous les travailleurs qui pourraient voir leur travail menacé, mais aussi afin de préserver et de favoriser la circulation des idées, la création de connaissances et l'innovation, qui sont à la base du progrès scientifique et de la durabilité économique. L'Europe a besoin de gagner la bataille mondiale de l'innovation et de la R & D, et entraver la diffusion de ces idées qui en sont la base pourrait être aussi contre-productif que de mettre en place un système faible de protection des droits de propriété.

CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES CADRES

CEC, Rue de la Loi 81a, B-1040 Brussels
Tel: +32 (0) 2 420 10 51 Fax: +32 (0) 2 420 12 92
info@cec-managers.org
www.cec-managers.org